



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DEUX AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 27 MARS 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia MOUZET, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alfred BARBIER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Pierre BESSAT).

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'UNE STRUCTURE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE (SISHT) DEL2026-57

Rapporteur : Basile DUNAND

Le Syndicat Intercommunal d'une Structure d'Hébergement Temporaire (SISHT) a été créé le 14 janvier 1999 afin de procéder à l'acquisition ou la prise à bail, à la construction ou la rénovation de ou des immeubles nécessaires à l'ouverture d'une infrastructure d'accueil ou d'hébergement destinée à recevoir des personnes âgées, et consécutivement, à sa gestion directe ou déléguée.

En application des dispositions des articles L2122-7, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Par dérogation, l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité de recourir à un vote à main levée.

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales, il convient de renouveler les délégués du Syndicat Intercommunal pour la création d'une Structure d'Hébergement Temporaire (S.I.S.H.T.)

L'Assemblée est unanime pour procéder au vote à main levée.

Sont proposés :

- Titulaires :
Céline LECOMTE
Manon GELATI

Vote :

Céline LECOMTE : 15 voix pour
Manon GELATI : 15 voix pour

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

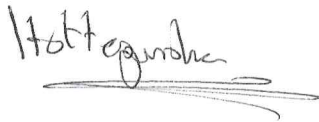
ID : 074-217400852-20260402-DEL2026057-DE

S²LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Céline LECOMTE et Manon GELATI déléguées titulaires du S.I.S.H.T.

En Mairie, le 02 avril 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 02 avril 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le